

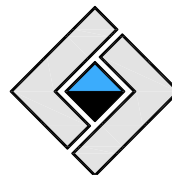
LIENNE

RAPPORT DE GESTION 2014/2015

62^e RAPPORT DE GESTION

DU 1^{ER} OCTOBRE 2014 AU 30 SEPTEMBRE 2015

ELECTRICITE DE LA LIENNE SA



ACTIONNAIRES

BKW Energie SA, Berne	33 1/3 %
IWB Industrielle Werke Basel, Bâle	33 1/3 %
Ville de Sion, Sion	33 1/3 %

CONSEIL D'ADMINISTRATION

La durée du mandat des membres du Conseil d'administration est de 3 ans, soit de 2014 à 2017.

MM.	* Andreas Stettler	à Burgdorf, Président
	* Philippe Varone	à Sion, Vice-Président
Mme	* Eva Herzog	à Bâle
	Medard Heynen	à Ausserberg
	Giuseppe Madia	à Baden
	Vincent Pellissier	à Sion

**Les membres du Conseil dont le nom est précédé d'un astérisque forment le Comité de Direction*

Délégué du Gouvernement valaisan

M. Gérard Mittaz, à Sion

Secrétaire du Conseil d'administration

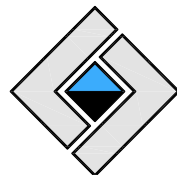
M. George Jenelten, à Sion

ORGANE DE RÉVISION

PricewaterhouseCoopers SA, à Sion

GESTION ET EXPLOITATION

L'Energie de Sion-Région SA, à Sion



Messieurs les Actionnaires,

Nous avons l'honneur de vous présenter le rapport du soixante-deuxième exercice de la société, clos le 30 septembre 2015.

EXPLOITATION

Avec 96% de la moyenne multiannuelle des apports d'eau, l'exercice sous revue témoigne d'une météorologie peu généreuse en précipitations. Le Valais a également connu le mois de juillet le plus chaud depuis le début des mesures en 1864. Le manteau neigeux a rapidement fondu et les apports estivaux ont ensuite été très faibles. L'engagement des usines, durant l'été, a ainsi été quelque peu restreint pour permettre un remplissage suffisant de la retenue de Zeuzier en vue des mesures géodésiques quinquennales. Celles-ci se sont déroulées à mi-septembre dans d'excellentes conditions. La production brute des usines a atteint 231 mio de kWh, soit le 96% de la moyenne des vingt dernières années. L'énergie d'ajustement s'est montée à 0.55% soit une diminution de 0.02 % par rapport à l'année précédente.

Durant la période hivernale, l'alternateur de la centrale de Chamarin a été révisé dans les ateliers d'une entreprise spécialisée. La période de basses eaux a également été mise à profit pour effectuer la réfection du radier de la galerie de contournement du bassin de compensation de Croix.

Les révisions des groupes de production se sont déroulées comme de coutume durant la période printanière. Les travaux de remplacement du palier turbine ont été effectués sur le groupe 1 de l'usine de St-Léonard. La mise en service de la machine a cependant été perturbée par un grippage de la roue Francis, ce qui a nécessité un démontage non planifié de la turbine. Les régleurs de turbines et de tension ont été remplacés sur le groupe 1 de St-Léonard et sur le groupe 2 de Croix.

Les interventions qui ont eu lieu en 2014 sur le groupe 2 de l'usine de St-Léonard, suite aux dégradations du comportement vibratoire, ont porté leurs fruits. Aucune anomalie n'a été constatée depuis la remise en exploitation de la machine en automne 2014.

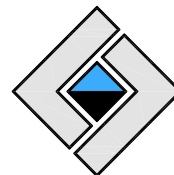
Le puits blindé de Croix et la conduite forcée de Chamarin ont fait l'objet d'une inspection périodique du revêtement de protection anticorrosion. Suite aux conclusions du rapport de contrôle, un projet d'assainissement de ces deux installations est actuellement à l'étude.

En relation avec les restitutions d'eau à mettre en œuvre sur la Lienne, conformément à la décision du Tribunal fédéral de novembre 2012 concernant l'affaire "MisoX", des essais de dotation ont eu lieu au mois de septembre en présence de l'autorité compétente et des organismes environnementaux concernés. Les tables rondes avec ces derniers auront lieu en 2016.

En ce qui concerne la fiscalité, la procédure relative au recours de l'Electricité de la Lienne SA contre le modèle contesté d'imposition des sociétés hydroélectriques valaisannes suit son cours.



Zeuzier : Digue de Proz-Riond

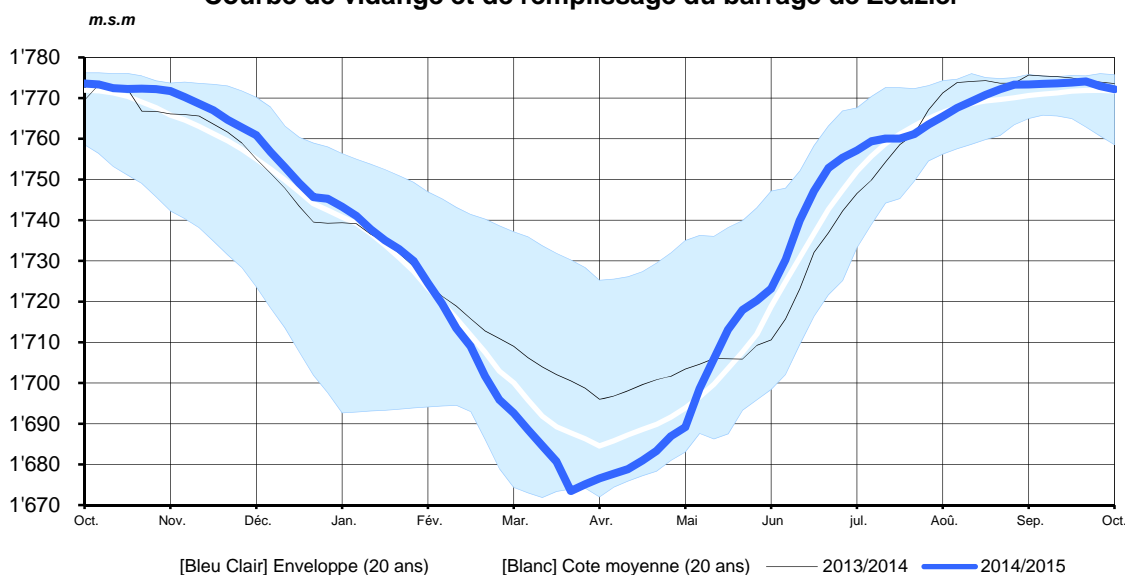


Bilan des apports d'eau

Les apports d'eau de l'année hydrologique 2014/2015 sont inférieurs de 4.44 % à la moyenne des 20 dernières années.

	2014/2015 mio m ³	2013/2014 mio m ³	Moyenne des 20 ans mio m ³
Semestre d'hiver	15.378	17.569	14.248
Semestre d'été	83.893	83.943	89.635
Total annuel	99.271	101.512	103.883

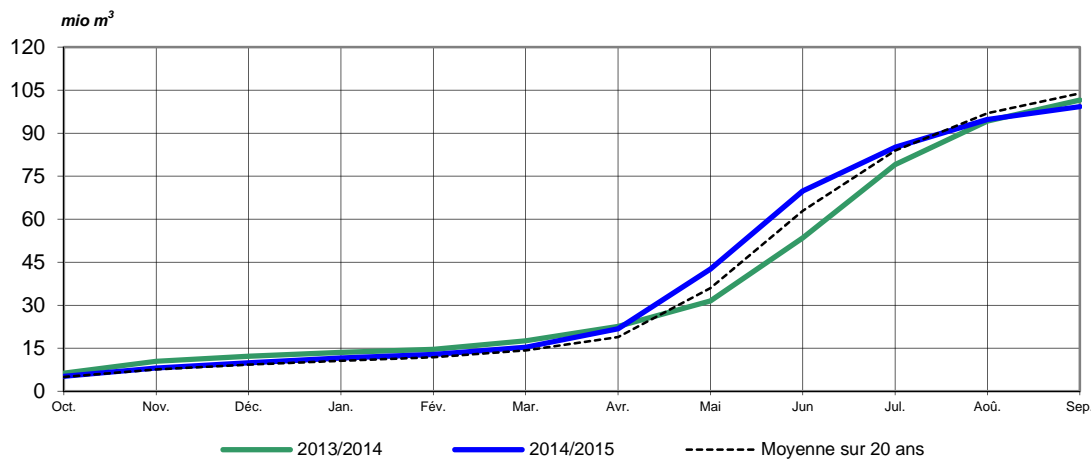
Courbe de vidange et de remplissage du barrage de Zeuzier



La répartition entre le bassin supérieur et le bassin intermédiaire est la suivante :

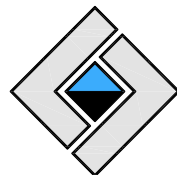
	2014/2015 mio m ³	2013/2014 mio m ³	Moyenne des 20 ans mio m ³
<i>Bassin de Zeuzier</i>	73.401	75.785	77.894
<i>Bassin de Croix</i>	25.870	25.727	25.989
Total annuel	99.271	101.512	103.883

Apports cumulés à Zeuzier et à Croix



Fourniture d'eau potable

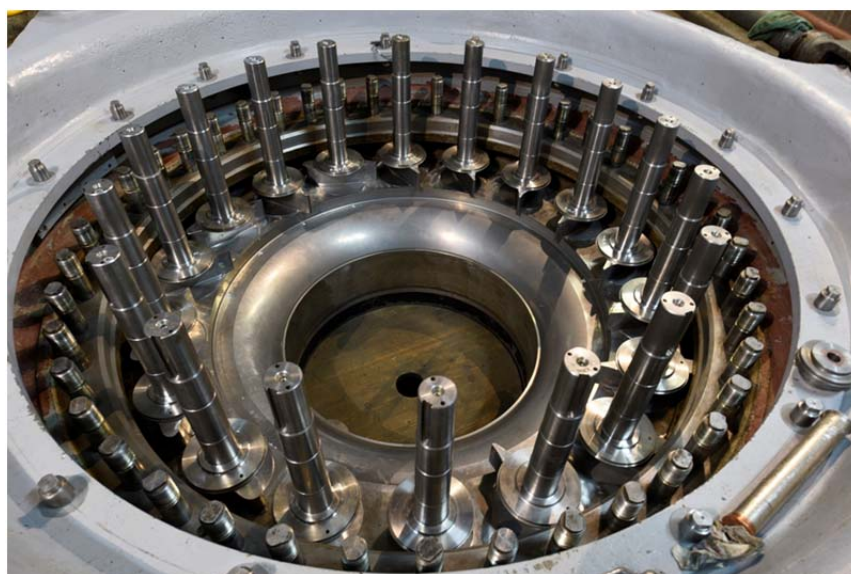
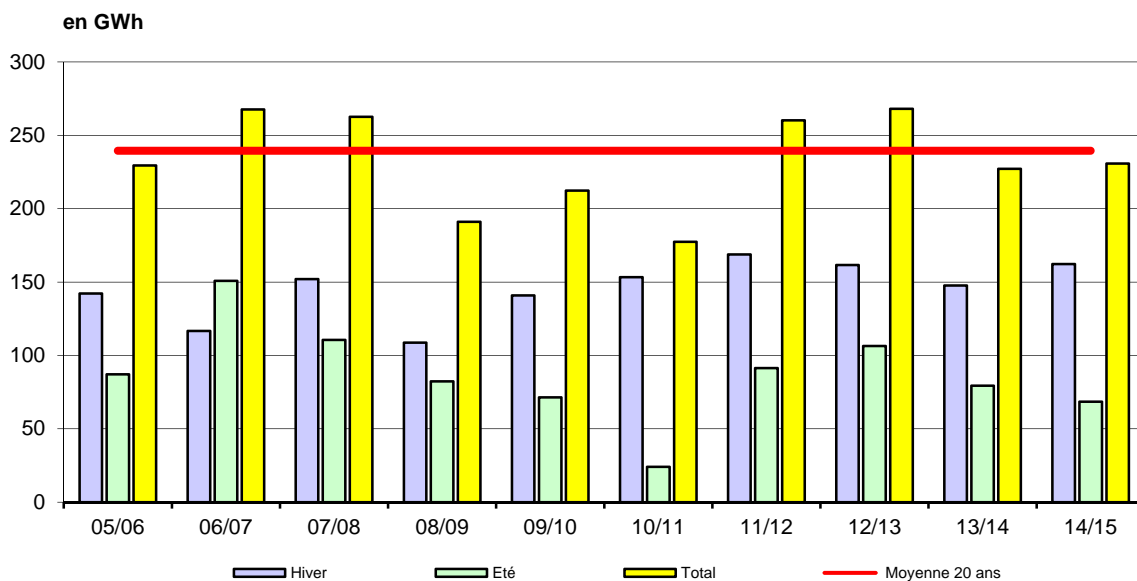
Durant l'exercice, 803'374 m³ d'eau ont été facturés pour l'alimentation en eau potable des communes d'Ayent, de Lens et d'Icogne.



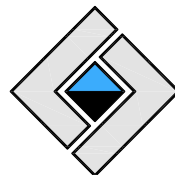
Bilan d'énergie

Durant l'exercice, les usines ont produit les quantités d'énergie suivantes :

Production alternateurs en GWh	2014/2015			2013/2014		
	Hiver	été	total	hiver	été	total
Croix	104.441	33.624	138.065	93.443	43.468	136.911
St-Léonard	57.833	33.227	91.060	54.245	35.236	89.481
Chamarin	0.004	1.598	1.602	0.000	0.720	0.720
Total annuel	162.278	68.449	230.727	147.688	79.424	227.112



Aube directrice après démontage de la turbine à St-Léonard



COMPTES ANNUELS

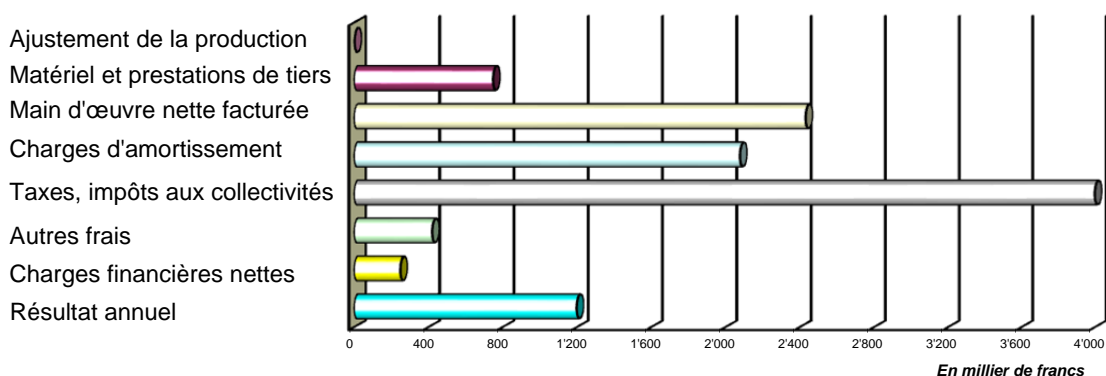
Les comptes annuels 2014/2015 de l'Electricité de la Lienne SA ont été établis conformément aux règles du droit des sociétés anonymes et avec l'intégralité des normes Swiss GAAP RPC. Ils donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats. Les commentaires ci-après comprennent également les informations prescrites à l'article 959c du Code des Obligations (CO), « Annexe ».

Les immobilisations corporelles sont amorties par catégorie d'immobilisation sur la durée d'utilisation selon la méthode linéaire.

Charges et produits

Le total des charges d'exploitation de l'exercice 2014/2015 s'élève à Fr. 10'795'895.35, en augmentation de Fr. 45'862.04 par rapport à l'exercice précédent.

Le montant net des dépenses prises en charge par les partenaires est de Fr. 12'451'167.05 contre Fr. 12'129'481.58 pour l'exercice précédent. L'augmentation de Fr. 321'685.47 provient principalement d'une hausse de l'impôt sur le bénéfice.



Actif

Les créances sur ventes et prestations concernent principalement les montants facturés à la clôture de l'exercice pour la vente d'eau potable ainsi qu'à la vente d'énergie à Chamarin. Les autres créances enregistrent l'avoir fiscal 2012 à 2015.

Les comptes de régularisation de l'actif englobent la valeur des impôts anticipés à récupérer et les primes d'assurances payées d'avance, ainsi que la normalisation des décomptes de l'énergie d'ajustement avec le gestionnaire du Groupe-Bilan.

Passif

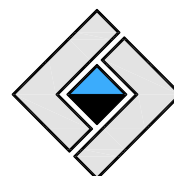
Les comptes de régularisation du passif englobent principalement les redevances courues, ainsi que la normalisation des décomptes avec les partenaires preneurs d'énergie.

Annexe

L'annexe est établie conformément à l'article 959c du Code des Obligations et avec l'intégralité des normes Swiss GAAP RPC. Elle comprend, notamment, une récapitulation détaillée des créances et engagements de la société envers les actionnaires et des tiers.

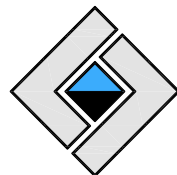
Organe de révision

L'Assemblée générale du 25 mars 2015 a confié le mandat de révision, pour une année, à la société PricewaterhouseCoopers SA, à Sion.



COMPTE DE PROFITS ET PERTES

en mille CHF	Annexe	2014/15	2013/14
Frais annuels à la charge des partenaires	4	12 451	12 129
Ventes d'énergie et d'eau à des tiers	5	995	847
Remboursement de prestations	6	269	197
Autres produits d'exploitation		38	33
Produits d'exploitation		13 753	13 206
Achats d'énergie		-98	-104
Services-système et ajustement		-4	669
Matériel et prestations de tiers		-750	-1 182
Main d'œuvre facturée		-2 702	-3 008
Charges des concessions	7	-3 694	-3 531
Amortissements		-2 079	-2 081
Autres charges d'exploitation		-930	-974
Impôts sur le capital et impôts divers		-539	-539
Charges d'exploitation		-10 796	-10 750
Résultat avant intérêts et impôts		2 957	2 456
Produits financiers		2	163
Charges financières		-253	-323
Produits/Charges hors exploitation		8	5
Résultat avant impôt sur le bénéfice		2 714	2 301
Impôt sur le bénéfice	8	-1 514	-1 055
Résultat		1 200	1 246



BILAN

en mille CHF	Annexe	30.09.2015	30.09.2014
Trésorerie et actifs cotés en bourse détenus à court terme		2 744	3 637
Créances résultant de ventes et de prestations	9	1 001	544
Autres créances à court terme	10	0	443
Actifs de régularisation	11	53	65
Actif circulant		3 798	4 689
Immobilisations corporelles	2	40 748	42 259
Actif immobilisé	1	40 748	42 259
TOTAL DE L'ACTIF		44 546	46 948
Dettes résultant d'achats et de prestations	14	796	1 550
Dettes financières à court terme portant intérêts	13	2 000	2 000
Passifs de régularisation	15	3 750	3 398
Capitaux étrangers à court terme		6 546	6 948
Dettes financières à long terme portant intérêts	12	8 000	10 000
Capitaux étrangers à long terme		8 000	10 000
Total des capitaux étrangers		14 546	16 948
Capital-actions		24 000	24 000
Réserve légale issue du bénéfice		4 800	4 754
Bénéfice résultant du bilan		1 200	1 246
Capitaux propres		30 000	30 000
TOTAL DU PASSIF		44 546	46 948

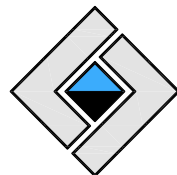


TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

en mille CHF	2014/15	2013/14
Bénéfice de l'exercice	1 200	1 246
Amortissements	2 079	2 081
Cash flow	3 279	3 327
Variation de l'actif circulant net	-404	3 140
Flux de fonds relatifs à l'exploitation	2 875	6 467
Investissements sur immobilisations corporelles	-568	-64
Désinvestissements sur immobilisations corporelles	0	0
Free cash flow	2 307	6 403
Dividende distribué	- 1 200	- 1 200
Variation des dettes financières à long terme	- 2 000	- 2 000
Variation des dettes financières à court terme	0	0
Flux de fonds relatifs aux opérations financières	-3 200	-3 200
Variation des liquidités	-893	3 203
<i>Justification</i>		
Liquidités au début de l'exercice	3 637	434
Liquidités à la fin de l'exercice	2 744	3 637
Variation des liquidités	-893	3 203

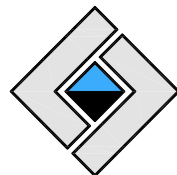


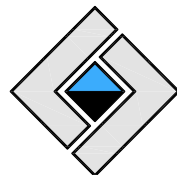
TABLEAU DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

Le capital-actions se divise en 2'400 actions nominatives d'une valeur nominale de CHF 10'000.-- chacune. Les fonds propres ont évolué de la manière suivante :

en mille CHF	Capital-actions	Réserve générale	Résultat du bilan	Total des fonds propres
Capitaux propres au 01.10.2013	24'000	4'691	1'263	29'954
Attribution		63	-63	0
Dividende			-1'200	-1'200
Résultat de l'exercice 2013/2014			1'246	1'246
Capitaux propres au 30.09.2014	24'000	4'754	1'246	30'000

en mille CHF	Capital-actions	Réserve générale	Résultat du bilan	Total des fonds propres
Capitaux propres au 01.10.2014	24'000	4 754	1 246	30 000
Attribution		63	-63	0
Dividende			-1 200	-1 200
Résultat de l'exercice 2014/2015			1 200	1 200
Capitaux propres au 30.09.2015	24'000	4 817	1 183	30 000

A l'Assemblée générale, chaque action donne droit à une voix.



ANNEXE

1- Principes régissant l'établissement des comptes et du bilan

Généralités

Les présents comptes annuels ont été établis avec les principes du droit suisse, en particulier des articles sur la tenue de la comptabilité et de la présentation des comptes (art. 957 à 962 CO) et en conformité avec les normes Swiss GAAP RPC.

Raison de commerce ou nom, forme juridique et siège de l'entreprise

L'Electricité de la Liéne SA est une société anonyme dont le siège est à Sion.

Personnel

Le personnel est mis à disposition par l'Energie de Sion-Région SA pour l'exploitation de l'aménagement. Le Conseil d'administration remercie la direction et le personnel pour la qualité et l'intensité de leur engagement au cours de l'année écoulée.

Principes d'évaluation

Les créances sont inscrites à leur valeur nominale après déduction des corrections de valeur pour risques concrets d'insolvabilité.

Les immobilisations corporelles sont portées au bilan à leur valeur d'acquisition, en tenant compte des amortissements économiquement justifiés selon la méthode des amortissements constants. Les amortissements sont établis selon la méthode linéaire basée sur l'estimation de la valeur d'utilisation technique et économique, mais au maximum sur la durée de la concession des immobilisations de la production d'énergie. La concession a été octroyée jusqu'au 31.12.2037.

Les durées estimées d'amortissement se basent sur les catégories suivantes :

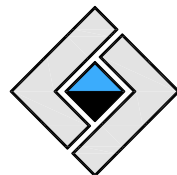
Bâtiments d'exploitation et administratifs	40 ans
Installations électriques	35 ans
Installations hydrauliques	40 – 80 ans
Equipements d'exploitation	8 – 15 ans

2- Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles se sont modifiées de la manière suivante :

en mille CHF	Immeubles	Installations de production	Matériel Mobiler Véhicules	Installations en construction	Total
Valeurs d'achat au 01.10.2013	476	142 878	0	0	143 354
Entrées	0	0	0	64	64
Changement de position	0	64	0	-64	0
Sorties	0	0	0	0	0
Valeurs d'achat au 30.09.2014	476	142 942	0	0	143 418
Amort. cumulés au 01.10.2013	-476	-98 602	0	0	-99 078
Amortissements 2013/2014	0	-2 081	0	0	-2 081
Amortissements non planifiés	0	0	0	0	0
Sorties	0	0	0	0	0
Amort. cumulés au 30.09.2014	-476	-100 683	0	0	-101 159
Valeur comptable nette au 30.09.2014	0	42 259	0	0	42 259
Valeurs d'achat au 01.10.2014	476	142 942	0	0	143 418
Entrées	0	0	0	568	568
Changement de position	0	568	0	-568	0
Sorties	0	0	0	0	0
Valeurs d'achat au 30.09.2015	476	143 510	0	0	143 986
Amort. cumulés au 01.10.2014	-476	-100 683	0	0	-101 159
Amortissements 2014/2015	0	-2 079	0	0	-2 079
Amortissements non planifiés	0	0	0	0	0
Sorties	0	0	0	0	0
Amort. cumulés au 30.09.2015	-476	-102 762	0	0	-103 238
Valeur comptable nette au 30.09.2015	0	40 748	0	0	40 748

Les valeurs d'assurance incendie des installations de production et des immeubles s'élèvent, le 30.09.2015, à CHF 142.223 mio (30.09.2014 CHF 142.478 mio).



3- Dépréciation d'actifs

La valeur comptable des actifs de la société est vérifiée périodiquement et ajustée en conséquence si une perte de valeur durable est intervenue.

4- Frais annuels à la charge des partenaires preneurs d'énergie

Les charges non couvertes par les autres produits d'exploitation, ainsi que par les produits financiers sont, selon le règlement contractuel, pris en charge par les partenaires preneurs d'énergie en fonction de leur participation.

5- Ventes d'énergie et d'eau à des tiers

en mille CHF	2014/15	2013/14
Vis-à-vis des tiers	995	847
Total	995	847

6- Remboursement de prestations

en mille CHF	2014/15	2013/14
Vis-à-vis des actionnaires	35	43
Vis-à-vis des tiers	234	154
Total	269	197

7- Charges des concessions

en mille CHF	2014/15	2013/14
Impôt spécial sur les forces hydrauliques au canton	1 998	1 887
Redevances hydrauliques, concessions aux communes	1 696	1 644
Total	3 694	3 531

8- Impôt sur le bénéfice

en mille CHF	2014/15	2013/14
Impôt sur le bénéfice de l'exercice	1 514	1 055
Rattrapage exercice précédent	0	0
Total	1 514	1 055

Le bénéfice imposable a été déterminé sur la base du profil de production de l'aménagement valorisé au prix du marché. Notre société a déposé une réclamation auprès du Service Cantonal des contributions du Canton du Valais afin d'annuler les décisions de taxation. Lienne SA se défend comme une société qui produit de l'électricité exclusivement pour ses actionnaires et qui est pour cela rétribuée selon la méthode du prix de revient majoré. C'est sur cette méthode que l'impôt sur le bénéfice devrait être calculé et non pas sur la base du prix du marché car les risques de la commercialisation d'énergie sont supportés par les partenaires. Lienne SA rejette donc ce modèle d'imposition. L'issue du litige pourrait modifier le montant d'impôts comptabilisé dans les comptes au 30.09.2015 (voir aussi la note 19). Par principe de prudence, la société a comptabilisé et réglé tous les décomptes reçus.

9- Créances résultant de ventes et de prestations

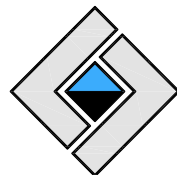
en mille CHF	2014/15	2013/14
Vis-à-vis des actionnaires	289	21
Vis-à-vis des tiers	712	523
Total	1 001	544

10- Autres créances à court terme

en mille CHF	2014/15	2013/14
Avoir fiscal	0	443
Vis-à-vis des tiers	0	0
Total	0	443

11- Actifs de régularisation

en mille CHF	2014/15	2013/14
Vis-à-vis des tiers	53	65
Total	53	65



12- Dettes financières à long terme portant intérêts

en mille CHF				2014/15	2013/14
	Taux d'intérêt en %	Durée	Résiliation		
BCVs	3.50	01.02.07-31.01.17	-	0	2 000
SUVA	1.57	21.11.11-21.11.19	-	5 000	5 000
SUVA	1.13	01.03.12-01.03.17	-	3 000	3 000
Total				8 000	10 000

13- Dettes financières à court terme portant intérêts

en mille CHF				2014/15	2013/14
	Taux d'intérêt en %	Durée	Résiliation		
BCVs	3.50	01.10.13-30.09.14	-	0	2 000
BCVs	3.50	01.10.14-30.09.15	-	2 000	0
Total				2 000	2 000

14- Dettes résultant d'achats et de prestations

en mille CHF		2014/15	2013/14
Vis-à-vis des actionnaires		315	458
Vis-à-vis des tiers		481	1 092
Total		796	1 550

15- Passifs de régularisation

en mille CHF		2014/15	2013/14
Dette fiscale		3 553	2 798
Vis-à-vis des tiers		197	600
Total		3 750	3 398

16- Engagements résultant de la prévoyance professionnelle

Les frais de personnel figurant au compte de résultat correspondent aux charges facturées par l'Energie de Sion-Région SA. Par conséquent, la société n'est pas porteuse de risques selon Swiss GAAP RPC 16.

17- Relations avec des sociétés liées

Les sociétés liées comprennent toutes les sociétés et collectivités de droit public énumérées en page 1 du présent rapport. Le cadre général des relations entre la société et ses actionnaires est défini par un contrat de partenaires. Si des relations substantielles existent avec ceux-ci, elles seront mentionnées dans les remarques respectives sur le bilan et le compte de profits et pertes. Toutes les transactions sont traitées conformément aux usages du marché.

18- Evaluation des risques

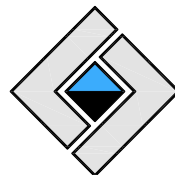
La société reconnaît que la gestion des risques fait partie intégrante de ses activités. Une analyse des risques auxquels doit faire face la société a été formalisée. Cette analyse traite des principaux risques auxquels elle est exposée et de leurs conséquences sur les états financiers.

19- Indications supplémentaires

Il existe une divergence entre Lienne SA et le Canton du Valais concernant l'impôt sur le bénéfice. Les provisions pour les impôts 2012, 2013, 2014 et 2015 ont été calculées partiellement sur la base du modèle déterminé par le Canton du Valais. Ainsi, au 30 septembre 2015, un passif éventuel estimé à 2,037 millions n'est pas reconnu par notre société et ne figure pas dans les états financiers. Il n'existe pas d'autre fait devant être signalé en vertu de l'article 959c du CO et de l'intégralité des normes Swiss GAAP RPC.

20- Honoraires de l'organe de révision

Prestations du mandat de révision : KCHF 12.6.



PROPOSITIONS DE RÉPARTITION DU RÉSULTAT

Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale de répartir le résultat de l'exercice de la manière suivante :

CHF	2014/15	2013/14
Report de l'exercice précédent	-	-
Résultat de l'exercice	1'200'000	1'246'000
Résultat au bilan	1'200'000	1'246'000
Dividende 5 % (exercice précédent: 5 %)	1'200'000	1'200'000
Attribution à la réserve générale	0	46'000
Report à nouveau	-	-
Total	1'200'000	1'246'000

Sion, le 2 décembre 2015

Au nom du Conseil d'administration
Le Président Le Vice-Président

Andreas Stettler

Philippe Varone



Rapport de l'organe de révision
sur le contrôle restreint
à l'Assemblée générale de
Electricité de la Lienne SA
Sion

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de profits et pertes, tableau des capitaux propres, tableau de financement et annexe) de l'Electricité de la Lienne SA pour l'exercice arrêté au 30 septembre 2015.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Conseil d'administration alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des procédures de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ne donnent pas une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats en conformité avec les Swiss GAAP RPC. En outre, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ainsi que la proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan ne sont pas conformes à la loi et aux statuts.

PricewaterhouseCoopers SA

Stéphane Jaquet
Expert-réviseur
Réviseur responsable

Yan Pannatier
Expert-réviseur

Sion, le 9 décembre 2015